

Belgium-Brussels: Construction work

OJ S 125/2023 03/07/2023

Contract notice**Works****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale

National registration number: 0227.581.301_26661

Postal address: rue Jourdan 45-55

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1060

Country: Belgium

E-mail: mpo@slrb.brussels**Internet address(es):**Main address: <http://slrb-bhgm.brussels>Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=487443>**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=487443>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=SLRB-ARCHIDUCS+NORD_MT-WO-F02

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/displayForum.do?forumId=54314>**I.4. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.5. Main activity

Housing and community amenities

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Projet ARCHIDUCS NORD à 1170 WATERMAEL-BPOITSFORT

Reference number: SLRB-ARCHIDUCS NORD_MT-WO-F02_0

II.1.2. Main CPV code

45000000 Construction work

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Le marché vise la désignation d'une entreprise chargée de la mission complète d'exécution des travaux pour : CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS MOYENS DONT DEUX HABITATS COMMUNAUTAIRES ET DE 43 EMPLACEMENTS DE PARKING

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 12 492 233,24 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description**II.2.2. Additional CPV code(s)**

45000000 Construction work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE10 Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Main site or place of performance: Bruxelles

II.2.4. Description of the procurement

CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS MOYENS DONT DEUX HABITATS COMMUNAUTAIRES ET DE 43 EMPLACEMENTS DE PARKING

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Price

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 12 492 233,24 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 609

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

La durée de la mission mentionnée au point II.2.7) "Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique" est en jours calendrier.

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Sans préjudice de l'application de l'article 70 de loi du 17 juin 2016, les soumissionnaires ne peuvent se trouver dans un des motifs d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

Les soumissionnaires complèteront le DUME (Document Unique de Marchés Européens) (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1498470834586&uri=CELEX:32016R0007>)

Ils annexeront à celui-ci :

A/ Respect de l'Art. 68 de la loi du 17 juin 2016 et de l'Art.62 de l'arrêté « passation » :

Le soumissionnaire employant du personnel assujetti à la loi du 27 juin 1969 joint à sa demande de participation une attestation de l'Office national de Sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale.

Le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne et qui n'est pas visé ci-dessus, joint une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

L'attestation porte sur le dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres.

B/ Respect de l'Art. 68 de la loi du 17 juin 2016 Art.63 de l'arrêté « passation » :

Le soumissionnaire joint à sa demande de participation une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des offres.

Pour un soumissionnaire belge, l'attestation doit émaner du SPF Finances.

C/ Les éventuelles mesures correctrices visées à l'Art. 70 de la loi du 17 juin 2016

En signant le DUME, le soumissionnaire:

En application de l'article 39 de l'arrêté « passation » qui dispose que les documents du marché peuvent élargir le champ d'application de la déclaration sur l'honneur, le soumissionnaire, en remettant son offre :

déclare sur l'honneur être en possession et s'engage à fournir, sur simple demande du pouvoir adjudicateur, dans un délai de 10 jours, les documents ci-dessous (ces documents seront demandés dans le cas où le soumissionnaire entre en considération pour l'attribution du marché).

1. Extrait du casier judiciaire ou document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays concerné.
2. Les statuts et actes de société désignant tous les membres ayant un pouvoir de décision au sein de l'entreprise
3. Les extraits de casier judiciaire ou document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays concerné de chaque personne physique ayant un pouvoir de décision désignés par les statuts et actes de sociétés devront être communiqués.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

L'offre indique :

- 1° soit que le soumissionnaire dispose de l'agrération requise;
- 2° soit que le soumissionnaire est titulaire d'un certificat ou est inscrit sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre Etat membre de l'Union européenne. Dans ce cas, le candidat ou le soumissionnaire peut joindre à sa demande de participation ou à son offre le certificat délivré par l'organisme de certification compétent ou la preuve de cette inscription certifiée par l'organisme compétent de l'Etat membre ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription avec l'agrération requise visée à l'alinéa 1er. Ces certificats indiquent les références qui leur ont permis d'être inscrits sur la liste officielle ou d'obtenir la certification, ainsi que la classification sur cette liste;
- 3° soit que le soumissionnaire invoque l'application de l'article 3, alinéa 1er, 2°, de la loi du 20 mars 1991 organisant l'agrération d'entrepreneurs de travaux.

L'entrepreneur doit également faire la preuve de sa capacité à la bonne exécution de la mission par la production d'une attestation de bonne exécution relative à une mission de construction de logements collectifs (min. 10 logements) signée par l'adjudicateur, délivrée postérieurement à la date de réception provisoire des travaux mentionnant la date de réception provisoire des travaux qui doit avoir été accordée après le (date de publication moins 5 ans)et avant la date de réception des offres. Cette attestation doit également mentionner le montant total des travaux HTVA et le nombre d'unités concernées.

Par logement collectif, il est entendu plusieurs unités de logement distribuées par des circulations et espaces communs et susceptibles d'avoir notamment des abords et des techniques en commun.

Le soumissionnaire complètera la partie II A du DUME et y mentionnera les éléments susmentionnés relatifs à l'agrération. Si une référence est exigée, il complètera le point C 1 a) de la partie IV du DUME

En signant le DUME, le soumissionnaire:

En application de l'article 39 de l'arrêté « passation » qui dispose que les documents du marché peuvent élargir le champ d'application de la déclaration sur l'honneur, le soumissionnaire, en remettant son offre :

déclare sur l'honneur être en possession et s'engage à fournir, sur simple demande de l'adjudicateur, dans un délai de 10 jours, les documents ci-dessus (ces documents seront demandés dans le cas où le soumissionnaire entre en considération pour l'attribution du marché).

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe: Classe 8 : plus de 5.330.000 EUR, Catégorie: D

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 27/09/2023 Local time: 14:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted
French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender
Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders
Date: 27/09/2023 Local time: 14:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Un forum sera tenu sur e-procurement. Les soumissionnaires sont priés de poser leurs questions uniquement sur celui-ci, et il ne sera répondu à leurs questions que par son biais. Le pouvoir adjudicateur n'a prévu aucune visite organisée des lieux. Le site est supposé être vu et connu par le soumissionnaire. Aucun soumissionnaire ne pourra invoquer une méconnaissance du site pour remettre en question l'offre.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: Rue de la science, 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@raadvanstate.be
Telephone: +32 22349611
Internet address: <https://www.raadvst-consetat.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice
28/06/2023